

Financer la biodiversité : un nouveau guide pratique pour passer à l'action

Publié le 25 mars 2026

Comment les entreprises peuvent-elles concrètement contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité ? Le Medef publie un guide opérationnel à destination des entreprises, en particulier des TPE/PME et ETI, pour les accompagner dans le passage à l'action.

Ce guide, réalisé avec l'appui du cabinet Blooming, a été conçu pour aider toutes les entreprises, en particulier les TPE/PME et ETI, quels que soient leur secteur d'activité et leur niveau de maturité, à mieux comprendre ce que signifie « *financer la biodiversité* ».

Il s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le Medef sur ces enjeux, notamment [le guide « Entreprises et biodiversité : les clés pour agir »](#) publié en 2021 et [le Mooc « Entreprises & Biodiversité : passez à l'action »](#). Il vise à aller plus loin en proposant un éclairage spécifique sur les leviers de financement mobilisables par les entreprises.

Ce guide propose une démarche progressive

1. Se poser les bonnes questions : quelles ressources mobiliser ? à quel niveau agir ? quelle finalité écologique cibler ?
2. Se référer à la cartographie des solutions pour trouver l'outil le plus adapté ;
3. Passer à l'action à l'aide de fiches pratiques détaillant les objectifs, opportunités et étapes de mise en œuvre.

Ce guide vise à faire du « *financement de la biodiversité* » une démarche accessible, pragmatique et porteuse d'opportunités, pour les entreprises comme pour les écosystèmes et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent.

Son lancement, le 25 mars 2026, a été l'occasion d'échanges avec des acteurs économiques, scientifiques et institutionnels, autour des enseignements de la première évaluation scientifique mondiale dédiée aux liens entre entreprises et biodiversité et de retours d'expérience d'entreprises ayant engagé une démarche biodiversité.